

**Documents distribués en séances :**

- Power point de présentation du programme LEADER des Monts d'Ardèche
- Tableau synthétique de présentation du programme Leader Monts d'Ardèche
- Règlement d'attribution des aides LEADER Monts d'Ardèche aux manifestations culturelles

**Ces documents sont téléchargeables sur le site : [www.vivre-monts-ardeche.fr](http://www.vivre-monts-ardeche.fr) rubrique Programme Leader / Présentation**

**Membres présents :**

**Membres publics : 9**

- PNR des Monts d'Ardèche : BRECHON Franck, MOYERSON Christian, L'HERMINIER Raoul, Franck JOUFFRE (suppléant);
- Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale : LEMESRE Régine ;
- CLD du Pays de l'Ardèche méridionale : HUSTACHE Bernard;
- CLD du CDRA VALDAC : HUDELLOT Marcel ;
- Communautés de communes : NURY Denise, Philippe FAURE ;
- CRPF : CHAMBONNET Frédérique ;

**Membres privés : 13**

- CCI de l'Ardèche méridionale : FRAYSSE Pierre, FEOUGIER Alain (suppléant) ;
- Chambre des Métiers : ROUVEURE Christian ;
- Chambre d'Agriculture : MOUNIER Danielle ;
- SCOP Ardelaine : BARRAS Béatrice ;
- Natura Scop : AUBERT François ;
- Entreprises agro-alimentaires : BALMELLE Jean-Claude ;
- Fédération des CIVAM de l'Ardèche : BOULONI Christian ;
- FRAPNA Ardèche : CHAUWIN Yan ;
- Site de proximité des Boutières : PICHERAL Didier ;
- Fédération départementale des Centres Sociaux : DUMORTIER Christian ;
- Association Fabrique du Pont d'Aleyrac : MIRABEL Bernard ;
- Association Grand Ecran : BESNIER Didier ;
- Polénergie : BOUREZ Joseph.

**Membres excusés :**

- PNR des Monts d'Ardèche : ARNOU Eric, NEY Marie-Françoise ;
- Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale : ROUX Robert ;
- CLD du Pays de l'Ardèche méridionale : POITEVIN Mireille;
- Comité de pilotage du CDRA VALDAC : ALLAIN Dominique ;
- Communautés de communes : DOLADILLE Monique (suppléante) ;
- Maison de l'Emploi et de la Formation : RABIER Maryse, Christine BALLU (suppléante) ;
- Association AIME : GROGNET Philippe, VINET Marie-Françoise (suppléante);
- CIDFF de l'Ardèche : MENU Arlette, MESTRIES Céline (suppléante) ;
- FRAPNA : MANASSEN Hans ;
- Réseau Petite Enfance ACEPP Ardèche Drôme : CURE Laetitia ;
- Association L'Art Scène : VIGOUROUX Sébastien ;

**Représentants invités et techniciens présents :**

- DDEA :JOBERT Jean-Marc ;
- Conseil général : PARAT Jean-Luc;
- Pays de l'Ardèche méridionale : FENOUIL Magali.
- PNR des Monts d'Ardèche : BERNARD-SANS Xavier, JAFFRENNOU Elisa, BACCONNIER

Sandrine.

**Représentants invités et techniciens excusés :**

- Sous-Préfecture de l'Ardèche : Sylvain HUMBERT ;
- DRAAF : Mylène VOLLE ;
- Région Rhône-Alpes : Pierre FALK ;

La séance débute à 17 h 30.

- 1) **Vérification du quorum** : 22 membres dont 13 membres privés sur 30 sont présents.  
**Le double quorum est donc réuni.**
  
- 2) **Approbation du relevé de décision du Comité de programmation du 3 février 2009**
  
- 3) **Prochains Comités de programmation**

Comité de programmation	Dates
CP 4	7 juillet 2009 à 17 h 30
CP 5	29 septembre 2009 à 17 h 30

- 4) **Présentation et validation des modifications apportées à l'annexe 1 de la convention (liste des communes constitutives du GAL)** : communes appartenant à l'unité urbaine d'Aubenas soumises à condition.
  
- 5) **Présentation du programme Leader « Monts d'Ardèche »** à partir d'un power point dont la trame est distribuée en séance (Pourquoi ? Où ? Quand ? Qui ? Pour quoi faire ? Combien ? Comment ?).
  
- 6) **Présentation de la lettre d'engagement** à signer par les membres du Comité de programmation : **reportée au prochain comité de programmation.**
  
- 7) Présentation et validation des **règlements d'attribution des aides Leader relatifs** :
  - **Aux opérations localisées dans les villes-portes** : les grandes lignes de ce règlement avaient déjà été posées au stade de la candidature.
  - **A l'ingénierie de projet** : les grandes lignes de ce règlement avaient déjà été posées au stade de la candidature ; ce règlement a été validé par la Plate-Forme régionale de développement rural, avec qui le GAL travaille en partenariat sur ce point.
  - **Aux manifestations culturelles** : la question de privilégier les manifestations hors période estivale est posée, toutefois ce critère ne semble pas toujours pertinent. Il est donc acté de ne pas prendre en compte ce critère mais d'être vigilant par rapport à la prise en compte de la thématique de l'accueil. De plus, il est proposé de rajouter comme critère de sélection le respect des enjeux environnementaux (éco-conditionnalité).

De manière transversale, la question de la durée de l'aide et de sa dégressivité a été abordée en séance. Il a été décidé que ce point relevait de l'appréciation du Comité de programmation.

### 8) Avis en opportunité sur les projets présentés

Le Comité de programmation, après avoir auditionné l'ensemble des porteurs de projets, a émis un avis en opportunité sur chacun des projets ; cet avis en opportunité ne constitue en aucun cas un engagement sur le montant de subvention susceptible d'être alloué au projet. Il est par ailleurs précisé que les aspects purement techniques et financiers (et notamment les règles d'éligibilité) seront traités directement avec l'autorité de gestion (DDEA).

Action	Dispositif	Projet	Maître d'ouvrage	Avis en opportunité
1 a)	312	Développement de l'activité de Génération bois	SARL Génération bois	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs à la structuration et au développement des secteurs d'activités.</p> <p><b>Avis en opportunité favorable.</b></p> <p><i>M. FEOUGIER, membre du comité de programmation et par ailleurs gérant de la SARL Génération Bois, quitte la salle durant les débats.</i></p>
1 a)	312	Développement d'une e-coopérative	SCOP Eclectic	<p>Ce projet est complexe du fait de son domaine d'activité (TIC) et de sa forme (coopérative). La question du lien au territoire, de la plus-value et des impacts au niveau local est posée.</p> <p>Une présentation plus concrète et précise du projet est demandée avant d'émettre un avis en opportunité. Les postes de dépenses devront également être détaillés.</p> <p><b>L'examen de ce projet est ajourné.</b></p> <p><i>M. AUBERT, membre du comité de programmation et par ailleurs directeur de Natura SCOP, quitte la salle durant les débats.</i></p>
1 a)	321	Etude sur la valorisation des productions agricoles locales par le biais des circuits courts	Communauté de communes Eyrieux aux Serres	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs à la structuration et au développement des secteurs d'activités.</p> <p>Cette étude présente un intérêt ; toutefois, il sera essentiel d'avoir des résultats très opérationnels et de veiller :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'association des agriculteurs et de la chambre d'agriculture ;</li> <li>- au lien avec les initiatives et territoires voisins qui conduisent des réflexions sur les circuits courts ;</li> <li>- à la capitalisation et au transfert de cette expérience en direction d'autres territoires.</li> </ul> <p>Pour renforcer le lien entre consommateurs et producteurs, il apparaît comme pertinent d'encourager les communautés de communes à réfléchir à ces enjeux.</p> <p><b>Avis en opportunité favorable.</b></p> <p><i>M. PICHERAL, membre du comité de programmation et par ailleurs élu de la communauté de communes, quitte la salle durant les débats.</i></p>
1 b)	341 A	Organisation de la certification forestière groupée auprès de propriétaires privés,	Centre Régional de la Propriété	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs au soutien à l'émergence, la relance et l'adaptation de potentiels</p>



		garantie d'une gestion durable et raisonnée des forêts	Forestière	<p>locaux par des voies innovantes.</p> <p>Le plan de financement du projet fait l'objet de discussions quant aux montants affichés.</p> <p><b>Avis en opportunité favorable</b> ; le Comité de programmation demande à ce que cette opération puisse être déclinée sur l'ensemble du périmètre du Parc dans une phase ultérieure.</p> <p><i>Mme CHAMBONNET, membre du comité de programmation et par ailleurs technicienne du CRPF, et M. FEOUGIER, membre du comité de programmation, quittent la salle durant les débats.</i></p>
1 b)	321	Aménagement d'un lieu de transformation et valorisation de produits locaux	Association Bergerades	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs au soutien à l'émergence, la relance et l'adaptation de potentiels locaux par des voies innovantes.</p> <p>Il est souhaité que l'atelier de transformation soit ouvert aux producteurs environnants dans des conditions acceptables pour eux.</p> <p><b>Avis en opportunité favorable.</b></p> <p><i>Mme BARRAS, membre du comité de programmation et par ailleurs membre de l'association, et Mme NURY, membre du comité de programmation et par ailleurs Présidente de la communauté de communes des Châtaigniers, quittent la salle durant les débats.</i></p>
1 c)	341 B	Etude technique de relance de la source Beauval	Communauté de communes du Pays de Lamastre	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs à la construction d'offres d'activité en lien avec les ressources locales.</p> <p>Le Comité de programmation demande en séance des précisions sur l'étude de faisabilité déjà réalisée et débat de l'opportunité d'aider financièrement une collectivité locale préalablement à la recherche d'investisseurs.</p> <p><b>Avis en opportunité favorable.</b></p>
2 a)	321	Festival MARAF (Manifestation d'Art Rural d'Avant les Foins)	Association MARAF	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs au soutien au maintien et au développement de l'offre culturelle.</p> <p>Le budget affiché des projets culturels fait l'objet de débats ; en ce sens, le Comité de programmation demande de porter une attention particulière aux postes de dépenses afin de diminuer l'enveloppe FEADER.</p> <p><b>Avis en opportunité favorable.</b></p>
2 a)	321	Mise en place d'une programmation culturelle annuelle par la médiathèque municipale de Montpezat	Médiathèque de Montpezat	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs au soutien au maintien et au développement de l'offre culturelle.</p> <p>Le budget affiché des projets culturels fait l'objet de débats ; en ce sens, le Comité de programmation demande de porter une attention particulière aux postes de dépenses afin de diminuer l'enveloppe FEADER.</p> <p><b>Avis en opportunité favorable.</b></p> <p><i>M. AUBERT, membre du comité de programmation et par ailleurs élu de la commune de Montpezat, quitte la salle durant les débats.</i></p>

2 f)	321	En avant la musique ! Un spectacle d'habitants	Association Colette BONZO	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs aux projets favorisant la citoyenneté, le lien social et l'intégration de nouveaux arrivants.</p> <p>Le budget affiché des projets culturels fait l'objet de débats ; en ce sens, le Comité de programmation demande de porter une attention particulière aux postes de dépenses afin de diminuer l'enveloppe FEADER.</p> <p><b>Avis en opportunité favorable.</b></p>
2 f)	321	Modernisation de l'équipement radiophonique de radio locale Fréquence 7	Association De source sûre - Fréquence 7	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs aux projets favorisant la citoyenneté, le lien social et l'intégration de nouveaux arrivants.</p> <p><b>Avis en opportunité favorable.</b></p>
3 c)	323 E	Territoire et imaginaire : Rencontre des Ecrivains Associés du Théâtre à Laurac	Association Théâtre d'aujourd'hui	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs aux projets favorisant la citoyenneté, le lien social et l'intégration de nouveaux arrivants.</p> <p>Le budget affiché des projets culturels fait l'objet de débats ; en ce sens, le Comité de programmation demande de porter une attention particulière aux postes de dépenses afin de diminuer l'enveloppe FEADER.</p> <p><b>Avis en opportunité favorable.</b></p>
3 c)	323 E	Traversées	Association Sur le sentier des lauzes	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs aux résidences d'artistes en lien avec le patrimoine et les paysages.</p> <p>Le coût élevé du projet global fait débat.</p> <p><b>Avis en opportunité favorable sur la phase de préfiguration.</b> Aucune garantie de financement sur la suite du projet dans la phase création n'est donnée et dans tous les cas, le maître d'ouvrage devra recalibrer le volume financier global du projet.</p> <p><i>M. MIRABEL, membre du comité de programmation et par ailleurs Président de la Fabrique du Pont d'Aleyrac, quitte la salle durant les débats.</i></p>
3 f)	323 E	Points de vues, observatoire des paysages de la vallée de la Drobie	Association Sur le sentier des lauzes	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme relatifs aux projets favorisant la citoyenneté, le lien social et l'intégration de nouveaux arrivants. Il faudra veiller à ne pas minimiser la phase de valorisation.</p> <p><b>Avis en opportunité favorable.</b></p>
4 c)	321	Centre de ressources sur les initiatives innovantes favorisant l'accès à l'habitat et au foncier	Association AVRIL	<p>La thématique de l'habitat et du foncier est essentielle ; il faut toutefois prendre le temps de la réflexion. Même si l'association AVRIL est un acteur reconnu du territoire, des questions sont posées quant à sa capacité à coordonner et mettre en réseau l'ensemble des structures concernées et à étendre son action sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Une présentation plus concrète et précise du projet est demandée avant d'émettre un avis en opportunité.</p> <p><b>L'examen de ce projet est ajourné.</b></p>
6 b)	431	Outils de communication en faveur de la	Parc naturel régional des Monts	<p>Ce projet est en adéquation avec les objectifs stratégiques du programme</p>

	politique d'accueil	d'Ardèche	relatifs aux outils et actions de communication sur le programme Leader. <b>Avis en opportunité favorable.</b>
--	---------------------	-----------	---

9) **Avis en programmation sur les opérations présentées**

Le Comité de programmation a émis une décision sur les opérations présentées :

Action	Dispositif	Opération	Maître d'ouvrage	Coût total	FEADER alloué	Décision
6 a) et b)	431	Assistance technique : animation et gestion du programme	Parc naturel régional des Monts d'Ardèche	84 507 €	46 478,85 €	<b>Avis favorable à l'unanimité</b> qui prendra effet à compter de la date de signature de la convention Etat/CNASEA/GAL relative à la mise en œuvre du programme Leader sur le territoire du GAL des Monts d'Ardèche.
6 b)	431	Définition de la stratégie de communication du programme Leader Monts d'Ardèche	Parc naturel régional des Monts d'Ardèche	12 229 €	6 726 €	<b>Avis favorable à l'unanimité</b> qui prendra effet à compter de la date de signature de la convention Etat/CNASEA/GAL relative à la mise en œuvre du programme Leader sur le territoire du GAL des Monts d'Ardèche.

Relevé de décisions adopté le  
Signature de Christian MOYERSOEN, Président du GAL